

Département du **CALVADOS**  
Arrondissement de **VIRE**  
Ville de **CONDE-en-NORMANDIE**

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 8 décembre à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle des mariages - 2 place de l'Hôtel de Ville à Condé-en-Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 2 décembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés et publiés à la mairie le mardi 2 décembre 2025

**Sont présents les conseillers municipaux suivants** : Xavier ANCKAERT, Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Frédérique CLOTEAU, Nathalie COLLIBEAUX, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Patrick FENOUIL, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Nadine LECHATTELLIER, Nathalie LENEVEU, Alain LEQUERTIER, Hervé PONDEMER et Anne ROELANDT.

### **Ont donné pouvoir :**

Margaret BLAKEBOROUGH à Brigitte LAIR  
Valérie CATHERINE à Pascal DALIGAULT  
Flavien DELÈTRE à Benoît BALAIS  
Marie-Danielle DUPONT à Jean-Daniel GOUDIER

Najat LEMERAY à Alain LEQUERTIER  
Arnaud MOREAU à Valérie DESQUESNE  
David OLIVIER à Sylvain DELANGE

### **Absents excusés :** /

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 3-1
- en exercice : 29	- pour : 29	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 22	- contre : 0	
- votants : 29	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 13 octobre 2025 a été adopté à l'unanimité		

### **DÉL.2025-106 - Acceptation ou refus des legs et don de Monsieur Jean-Claude GOUVERNON d'œuvres de Francisque POULBOT**

Par courrier reçu le 24 mai 2023, Monsieur Jean-Claude GOUVERNON fait part à la commune de son souhait de réaliser un don et un leg à celle-ci de ses œuvres de Francisque POULBOT.

Monsieur GOUVERNON précise :

- « Le leg est d'une valeur estimative de 100 000 €. Il est composé de plus de 150 œuvres (huiles sur toiles, dessins gouachés ou aquarellés, livres, objets...).
- Le don est d'une valeur estimative de 80 000 €. Il est composé de plus de 500 œuvres (dessins, pointes sèches, eaux fortes, lithographies, menus, chansons...).

Monsieur GOUVERNON, afin de ne pas « disséminer » sa collection avait donné priorité pour ce don et ce leg à la commune de Colomby-Anguerny à la condition que la mairie crée un « Espace-Musée Poulbot » où seraient exposées en permanence les œuvres de l'artiste. L'artiste avait sa résidence secondaire à Anguerny-Colombly. La commune de Colomby-Anguerny a refusé ce don et ce leg.

Le courrier dit « connaissant votre « Espace-Musée Léandre », je vous propose l'éventualité de ce don et leg à votre commune, ce qui permettrait de joindre les œuvres de ces deux artistes et amis qu'étaient Léandre et Poulbot ».

Après plusieurs rencontres en 2024 et 2025 avec Monsieur GOUVERNON, à Condé et à son domicile, il apparaît opportun d'accepter ce don et ce leg. En effet, la pertinence avec le musée Charles Léandre s'illustre par la complémentarité des œuvres des deux artistes. Il est à noter que les deux artistes étaient contemporains et se connaissaient ; comme le montre la photographie ci-dessous.

Concernant la condition d'exposition d'œuvres, l'Atelier, qui abrite l'espace musée devant faire l'objet de travaux dans les prochaines années, il est convenu avec Monsieur GOUVERNON qu'à l'occasion de ces travaux un espace sera dédié aux œuvres « Poulbot ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

- **SE PRONONCE** pour l'acceptation des legs et don proposés à la commune par Monsieur Jean-Claude GOUVERNON de sa collection d'œuvres de Francisque Poulbot et listées en annexe,

- **DIT** que l'exposition pour partie des œuvres ne sera possible qu'après réalisation de travaux à l'Atelier-Espace Musée sans pouvoir donner de délai de réalisation,
- **DIT** qu'un ou plusieurs actes notariés seront rédigés aux frais de la commune,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente

Extrait certifié conforme,  
à Condé-en-Normandie, le 8 décembre 2025

Le Maire,  
Valérie DESQUESNE

